

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

AILRC-FR

Index : AMR 19/002/2012

27 janvier 2012

Le gouvernement brésilien doit défendre les droits de Yoani Sánchez, blogueuse cubaine, et de tous les dissidents, journalistes et militants des droits humains

Le fait que le Brésil ait délivré un visa à Yoani Sánchez, blogueuse cubaine et défenseure des droits humains, pour qu'elle vienne assister au Brésil à un festival de cinéma, est une étape importante dans la reconnaissance de son droit à la liberté de circuler. Les autorités cubaines doivent maintenant lui accorder la permission de se rendre au Brésil afin d'assister à la projection d'un documentaire réalisé par le documentariste brésilien Dado Galvão à Jequié, dans l'État de Bahia, le 10 février. Ce film retrace le parcours de Yoani Sánchez et d'autres blogueurs.

Amnesty International invite le gouvernement brésilien à intervenir auprès des autorités cubaines, afin que Yoani Sánchez obtienne l'autorisation de sortir de Cuba et d'y entrer librement. Le 20 janvier, l'organisation a écrit au ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio Patriota, pour demander au gouvernement d'intervenir dans cette affaire et d'aborder le sujet des atteintes aux droits humains à Cuba (pour lire cette lettre : <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR19/001/2012/pt>).

La présidente brésilienne Dilma Rousseff se rendra à Cuba le 31 janvier. Amnesty International l'exhorte à aborder le cas de Yoani Sánchez avec les autorités cubaines, ainsi que la question de la liberté d'expression, d'association, de réunion et de mouvement, qui reste très préoccupante. Le cas de Yoani Sánchez et sa visite au Brésil donnent aux autorités brésiliennes l'occasion de débattre de ces sujets avec le gouvernement cubain.

Les autorités cubaines continuent de restreindre sévèrement la liberté d'expression, de réunion et d'association des dissidents politiques, des journalistes et des militants des droits humains. Ils sont en effet placés arbitrairement en résidence surveillée ou soumis à d'autres entraves à leur liberté de mouvement, afin de les empêcher de mener à bien leurs activités légitimes et pacifiques. Par ailleurs, le gouvernement cubain refuse de délivrer, à titre punitif, des permis de sortie du territoire aux détracteurs du gouvernement et aux dissidents.

Amnesty International compte sur la présidente Dilma Rousseff pour profiter de sa prochaine visite à Cuba afin de renforcer l'influence croissante du Brésil dans le monde en matière de promotion et de protection des droits fondamentaux.